

COMMUNE D'OUROUX-EN-MORVAN
EXTRAIT DE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2022

Le conseil municipal d'Ouroux-en-Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi vingt et un juillet deux mil vingt-deux, à dix-neuf heures trente, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame BERLO Florence, Maire

Date de convocation : 12 juillet 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de présents : 8

Présents : Mme BERLO F. (Maire) - M. EVRARD C (1^{er} adjoint) – M. GUYOLLOT A (2^{ème} adjoint) - MMES COUAILLER E – LAFAURY P. – MM HOUZE F. – BRUCKER JJ – JOLY P

Mme COUAILLER E. a été élue secrétaire

OBJET : vote des amortissements – budget assainissement 2022

Le Maire présente au conseil le tableau d'amortissements suivant pour le budget assainissement de l'année 2022 :

Compte 2801										
13	SCHEMA ASSAINISSEMENT	6 636,78 €	2001	5	1 327,36 €	1 327,00 €	5	6 636,78 €	6 636,78 €	- €
					#DIV/0!	#DIV/0!	0	- €	- €	- €
					#DIV/0!	#DIV/0!	0	- €	- €	- €
TOTAUX		6 636,78 €						6 636,78 €	6 636,78 €	0,00 €
Compte 2803										
006	ETUDES ASST LE BOURG	7 726,53 €	2020	5						
16	ETUDE DIAGNOSTIC	24 722,34 €	2013	5	4 944,47 €	4 944,00 €	5	24 722,34 €	- €	24 722,34 €
					#DIV/0!	#DIV/0!	0	- €	- €	- €
					#DIV/0!	#DIV/0!	0	- €	- €	- €
TOTAUX		32 448,87 €						24 722,34 €	0,00 €	24 722,34 €
Compte 2813										
14	STATION EPURATION	25 191,90 €	1981	30	839,73 €	839,00 €	30	25 191,90 €	25 191,90 €	- €
15	AMENAGEMENT STATION EPUR	1 559,46 €	2010	50	31,19 €	31,00 €	12	372,00 €	380,00 €	-8,00 €
					#DIV/0!	#DIV/0!	0	- €	- €	- €
TOTAUX		26 751,36 €						25 563,90 €	25 571,90 €	-8,00 €
Compte 28156										
003	POMPE RECYCLAGE EAU STEP	1 920,68 €	2019	10	192,07 €	192,00 €	3	576,00 €	384,00 €	192,00 €
1	RESEAU 2003	819,26 €	2006	50	16,39 €	16,00 €	16	256,00 €	240,00 €	16,00 €
10	3 TRANCHE	117 412,04 €	1996	50	2 348,24 €	2 348,00 €	26	61 048,00 €	61 048,00 €	- €
11	POMPE STATION EPURATION	1 590,33 €	1996	10	159,03 €	159,00 €	10	1 590,33 €	1 590,33 €	- €
12	BOURG	1 983,78 €	1996	50	39,68 €	39,00 €	26	1 014,00 €	975,00 €	39,00 €
17	AERATEUR STEP MOTEUR NEUF	1 490,40 €	2018	10	149,04 €	149,00 €	4	596,00 €	447,00 €	149,00 €
3	BOURG	28 231,62 €	1980	50	564,63 €	564,00 €	42	23 688,00 €	23 124,00 €	564,00 €
4	MATERIEL STATION EPURATION	25 191,82 €	1981	10	2 519,18 €	2 519,00 €	10	25 191,82 €	25 191,82 €	- €
5	BOURG	3 847,34 €	1983	50	76,95 €	76,00 €	39	2 964,00 €	2 939,00 €	25,00 €
6	TRANCHE SAVAUT	38 486,90 €	1989	50	769,74 €	769,00 €	33	25 377,00 €	24 608,00 €	769,00 €
7	BOURG	57 578,84 €	1992	50	1 151,58 €	1 151,00 €	30	34 530,00 €	33 379,00 €	1 151,00 €
8	2 TRANCHE	23 259,25 €	1995	50	465,19 €	465,00 €	27	12 555,00 €	12 090,00 €	465,00 €
9	RESEAU	2 206,24 €	1997	10	220,62 €	220,00 €	10	2 206,24 €	2 206,24 €	- €
					#DIV/0!	#DIV/0!	0	- €	- €	- €
TOTAUX		304 018,50 €						191 592,39 €	188 222,39 €	3 370,00 €

Le conseil, après avoir délibéré :

A l'unanimité,

- Accepte les amortissements tels que présentés ci-dessus,
- Autorise le Maire à passer les écritures au budget assainissement de l'année 2022.

Fait à Ouroux-en-Morvan,
Le 09 août 2022
Pour le Maire,
L'Adjoint
Claude EVRARD

Transmis S/Préfecture

Le :

Publié

Le :

COMMUNE D'OUROUX-EN-MORVAN
EXTRAIT DE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2022

Le conseil municipal d'Ouroux-en-Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi vingt et un juillet deux mil vingt-deux, à dix-neuf heures trente, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame BERLO Florence, Maire

Date de convocation : 12 juillet 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de présents : 8

Présents : Mme BERLO F. (Maire) - M. EVRARD C (1^{er} adjoint) – M. GUYOLLOT A (2^{ème} adjoint) - MMES COUAILLER E – LAFAURY P. – MM HOUZE F. – BRUCKER JJ – JOLY P

Mme COUAILLER E. a été élue secrétaire

OBJET : vote des amortissements – budget eau 2022

Le Maire présente au conseil le tableau d'amortissements et reprise de subventions suivant pour le budget eau de l'année 2022 :

Compte 2803										
96	ETUDE GEOTECHNIQUE TVX A	6 096,00 €	2017	5	1 219,20 €	1 219,00 €	5	6 096,00 €	4 876,00 €	1 220,00 €
77-1	DUP BOULOIS BONDY ETUDE	10 800,00 €	2020	5	2 160,00 €	2 160,00 €	2	4 320,00 €	2 160,00 €	2 160,00 €
					#DIV/0!	#DIV/0!	0	- €	- €	- €
TOTAUX		16 896,00 €						10 416,00 €	7 036,00 €	3 380,00 €
Compte 2808										
5	DUP CAPTAGE	11 891,66 €	2006	10	1 189,17 €	1 189,00 €	10	11 891,66 €	11 891,66 €	- €
52	DUP CAPTAGE	14 453,78 €	2002	10	1 445,38 €	1 445,00 €	10	14 453,78 €	14 453,78 €	- €
					#DIV/0!	#DIV/0!	0	- €	- €	- €
					#DIV/0!	#DIV/0!	0	- €	- €	- €
TOTAUX		26 345,44 €						26 345,44 €	26 345,44 €	0,00 €
Compte 2813										
4	STATION POMPAGE	7 955,39 €	2006	30	265,18 €	265,00 €	16	4 240,00 €	3 975,00 €	265,00 €
4A	POMPE STATION POMPAGE	3 128,74 €	2008	10	312,87 €	312,00 €	10	3 128,74 €	3 128,74 €	- €
53	STATION POMPAGE	39 956,56 €	1986	30	1 331,89 €	1 331,00 €	30	39 956,56 €	39 956,56 €	- €
54	STATION EPURATION	1 436,26 €	1998	20	71,81 €	71,00 €	20	1 436,26 €	1 436,26 €	- €
55	STATION POMPAGE	2 104,28 €	2006	15	140,29 €	140,00 €	15	2 104,28 €	2 104,28 €	- €
70	CHATEAU D EAU POIROT	4 989,00 €	2020	15	332,60 €	332,00 €	2	664,00 €	332,00 €	332,00 €
7/1	TRAVX AEP RTE DE JALLOIS	3 317,94 €	2007	30	110,60 €	110,00 €	15	1 650,00 €	1 540,00 €	110,00 €
75	COMPTEUR CAPTAGES BOULC	7 524,00 €	2020	10	752,40 €	752,00 €	2	1 504,00 €	752,00 €	752,00 €
8/1	INTERCONNEXION CHASSAGN	11 696,02 €	2007	30	389,87 €	389,00 €	15	5 835,00 €	5 446,00 €	389,00 €
000398282073	AEP AV MICHEL BAROIN	24 189,53 €	2015	30	806,32 €	806,00 €	7	5 642,00 €	5 443,30 €	198,70 €
000622483063	MOULIN MOUSSE TVX REGIE	5 114,37 €	2019	30	170,48 €	170,00 €	3	510,00 €	340,00 €	170,00 €
					#DIV/0!	#DIV/0!	0	- €	- €	- €
					#DIV/0!	#DIV/0!	0	- €	- €	- €
TOTAUX		111 412,09 €						66 670,84 €	64 454,14 €	2 216,70 €

Compte 28156										
1	CAPOT RESERVOIR POIROT	897,00 €	2006	10	89,70 €	89,00 €	10	897,00 €	897,00 €	- €
11	RESEAU	120 725,16 €	1969	50	2 414,50 €	2 414,00 €	50	120 725,16 €	120 725,16 €	- €
12	RESEAU	1 813,44 €	1971	50	36,27 €	36,00 €	50	1 813,44 €	1 813,44 €	- €
13	RESEAU	51 302,04 €	1973	50	1 026,04 €	1 026,00 €	49	50 274,00 €	49 248,00 €	1 026,00 €
14	BUSSY FONTENY VIZAINE	3 200,88 €	1975	50	64,02 €	64,00 €	47	3 008,00 €	2 944,00 €	64,00 €
15	L'HUIS RODOT MIMAGE	30 702,57 €	1976	50	614,05 €	614,00 €	46	28 244,00 €	27 630,00 €	614,00 €
16	SAVAULT	46 633,95 €	1981	50	932,68 €	932,00 €	41	38 212,00 €	37 280,00 €	932,00 €
17	LE BOURG	6 006,49 €	1982	50	120,13 €	120,00 €	40	4 800,00 €	4 680,00 €	120,00 €
18	LE BOURG	13 272,24 €	1983	50	265,44 €	265,00 €	39	10 335,00 €	10 070,00 €	265,00 €
19	RESEAU	5 696,26 €	1985	50	113,93 €	113,00 €	37	4 181,00 €	4 068,00 €	113,00 €
21	BOURG 2 TRANCHE	1 821,95 €	1989	50	36,44 €	36,00 €	33	1 188,00 €	1 152,00 €	36,00 €
22	RESEAU	4 643,06 €	1990	50	92,86 €	92,00 €	32	2 944,00 €	2 852,00 €	92,00 €
23	BOURG 2 TRANCHE	31 530,88 €	1996	50	630,62 €	630,00 €	26	16 380,00 €	15 750,00 €	630,00 €
24	MONT CHAMERELLE BONDY	9 978,04 €	1998	50	199,56 €	199,00 €	24	4 776,00 €	4 577,00 €	199,00 €
25	STATION POMPAGE	15 272,71 €	1999	50	305,45 €	305,00 €	23	7 015,00 €	6 710,00 €	305,00 €
26	MONT CHAMERELLE BONDY	31 486,22 €	1976	50	629,72 €	629,00 €	46	28 934,00 €	28 305,00 €	629,00 €
27	LOTISSEMENT	28 220,82 €	1989	50	564,42 €	564,00 €	33	18 612,00 €	18 048,00 €	564,00 €
28	SAVAULT	2 364,26 €	1993	50	47,29 €	47,00 €	29	1 363,00 €	1 316,00 €	47,00 €
30	SAVAULT	1 907,48 €	1995	50	38,15 €	38,00 €	27	1 026,00 €	988,00 €	38,00 €
31	RESEAU ASPIRATION	281,15 €	1996	10	28,12 €	28,00 €	10	281,15 €	281,15 €	- €
32	BOURG 2 TRANCHE	9 475,81 €	1998	50	189,52 €	189,00 €	24	4 536,00 €	4 347,00 €	189,00 €
33	CHASSAGNE	1 305,78 €	2002	50	26,12 €	26,00 €	20	520,00 €	494,00 €	26,00 €
34	TRAVX PONT SUR CHALAUX	6 990,62 €	2002	50	139,81 €	139,00 €	20	2 780,00 €	2 641,00 €	139,00 €
35	RESEAU	2 373,24 €	1989	50	47,46 €	47,00 €	33	1 551,00 €	1 504,00 €	47,00 €
37	CAPTAGES	11 683,85 €	1996	50	233,68 €	233,00 €	26	6 058,00 €	5 825,00 €	233,00 €
38	RESEAU	3 002,09 €	1998	30	100,07 €	100,00 €	24	2 400,00 €	2 300,00 €	100,00 €
39	PROTECTION CAPTAGE	3 427,79 €	2002	50	68,56 €	68,00 €	20	1 360,00 €	1 292,00 €	68,00 €
40	QUARTIER ETANG	30 809,16 €	1996	50	616,18 €	616,00 €	26	16 016,00 €	15 400,00 €	616,00 €
41	STATION POMPAGE	3 244,28 €	1998	30	108,14 €	108,00 €	24	2 592,00 €	2 484,00 €	108,00 €
42	SAVAULT	2 879,80 €	1996	50	57,60 €	57,00 €	26	1 482,00 €	1 425,00 €	57,00 €
45	LE BOURG	35 277,71 €	1995	50	705,55 €	705,00 €	27	19 035,00 €	18 330,00 €	705,00 €
46	RESEAU	45 015,52 €	1996	50	900,31 €	900,00 €	26	23 400,00 €	22 500,00 €	900,00 €
47	MATERIEL STATION POMPAGE	92 515,32 €	1998	30	3 083,84 €	3 083,00 €	24	73 992,00 €	70 909,00 €	3 083,00 €
48	STATION POMPAGE	57 186,83 €	1996	50	1 143,74 €	1 143,00 €	26	29 718,00 €	28 575,00 €	1 143,00 €
50	LE BOURG	91 012,77 €	1996	50	1 820,26 €	1 820,00 €	26	47 320,00 €	45 500,00 €	1 820,00 €
56	MOTO POMPE WX10K1E1	364,78 €	2006	10	36,48 €	36,00 €	10	364,78 €	364,78 €	- €
57A	POMPE FLOWSERVE 65FD4L	7 906,76 €	2009	10	790,68 €	790,00 €	10	7 906,76 €	7 906,76 €	- €
59	ANALYSEUR CHLORE	3 372,72 €	2009	10	337,27 €	337,00 €	10	3 372,72 €	3 372,72 €	- €
64	MOTEUR COMPRESSEUR LAVA	780,70 €	2011	10	78,07 €	78,00 €	10	780,70 €	780,70 €	- €
65	POMPE A EAU IMMERGEE S4D-	2 353,99 €	2020	10	235,40 €	235,00 €	2	470,00 €	412,42 €	57,58 €
7	TRAVX AEP RTE JALLOIS	1 081,77 €	2006	50	21,64 €	21,00 €	16	336,00 €	315,00 €	21,00 €
74	REDUCTEUR DE PRESSION BUS	2 627,86 €	2017	5	525,57 €	525,00 €	5	2 627,86 €	2 100,00 €	527,86 €
78	REDUCTEUR DE PRESSION POI	2 990,42 €	2019	5	598,08 €	598,00 €	3	1 794,00 €	1 196,00 €	598,00 €
79	CONTACTEUR POMPE RESERV	1 391,88 €	2019	5	278,38 €	278,00 €	3	834,00 €	556,00 €	278,00 €
8	INTERCONNEXION CHASSAGN	77 149,33 €	2006	50	1 542,99 €	1 542,00 €	16	24 672,00 €	23 130,00 €	1 542,00 €
81	DEBIMETRE CHICOT	1 765,07 €	2022	5						
9,0008E+13	POMPE JAVEL MOULIN DE CHI	1 529,82 €	2022	5						
					#DIV/0!	#DIV/0!	0	- €	- €	- €
					#DIV/0!	#DIV/0!	0	- €	- €	- €
TOTAUX		907 272,27 €					620 927,57 €	602 995,13 €	17 932,44 €	
Compte 28158										
63	COMPTEURS GENERAUX	41 296,01 €	2011	30	1 376,53 €	1 376,00 €	11	15 136,00 €	13 763,18 €	1 372,82 €
9,0007E+13	RESEAU RES SENIORS	7 432,31 €	2021	30	247,74 €	247,00 €	1	247,00 €	- €	247,00 €
					#DIV/0!	#DIV/0!	0	- €	- €	- €
TOTAUX		48 728,32 €					15 383,00 €	13 763,18 €	1 619,82 €	
Compte 2818										
62	ORDINA TEUR PORTABLE	575,90 €	2010	5	115,18 €	115,00 €	5	575,90 €	575,90 €	- €
72	KANGOO	1 200,00 €	2016	5	240,00 €	240,00 €	5	1 200,00 €	822,00 €	378,00 €
					#DIV/0!	#DIV/0!	0	- €	- €	- €
					#DIV/0!	#DIV/0!	0	- €	- €	- €
TOTAUX		1 775,90 €					1 775,90 €	1 397,90 €	378,00 €	

REPRISES 1391										
67	SECTORISATION EAU POTABLE L	34 704,00 €			#DIV/0!	#DIV/0!	0			
8	INTERCONNEXION CHASSAGNE	6 371,00 €	2006	50	127,42 €	127,00 €	0	2 032,00 €	1 905,00 €	127,00 €
63	COMPTEURS GENERAUX	24 170,53 €	2011	30	805,68 €	805,00 €	0	8 855,00 €	8 050,00 €	805,00 €
74	REDUCTEUR DE PRESSION BUSSE	1 505,00 €	2017	5	301,00 €	301,00 €	0	1 505,00 €	1 204,00 €	301,00 €
76a	annonce pour renovation reseau	184 245,54 €			#DIV/0!	#DIV/0!	0			
77-1	DUP BOULOIS BONDY ETUDE	976,00 €	2020	5	195,20 €	195,00 €	0	390,00 €	195,00 €	195,00 €
9E+13	migration avant 2008	185 790,41 €	1984	50	3 715,81 €	3 715,00 €	0	141 170,00 €	137 081,11 €	4 088,89 €
					#DIV/0!	#DIV/0!	0	- €	- €	- €
					#DIV/0!	#DIV/0!	0	- €	- €	- €
TOTAL		437 762,48 €						153 952,00 €	148 435,11 €	5 516,89 €

Le conseil, après avoir délibéré :

A l'unanimité,

- Accepte les amortissements tels que présentés ci-dessus,
- Autorise le Maire à passer les écritures au budget eau de l'année 2022.

Fait à Ouroux-en-Morvan,
Le 09 août 2022
Pour le Maire,
L'Adjoint
Claude EVRARD

Transmis S/Préfecture

Le :

Publié le :

COMMUNE D'OUROUX-EN-MORVAN
EXTRAIT DE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2022

Le conseil municipal d'Ouroux-en-Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi vingt et un juillet deux mil vingt-deux, à dix-neuf heures trente, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame BERLO Florence, Maire

Date de convocation : 12 juillet 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de présents : 8

Présents : Mme BERLO F. (Maire) - M. EVRARD C (1^{er} adjoint) – M. GUYOLLOT A (2^{ème} adjoint) - MMES COUAILLER E – LAFAURY P. – MM HOUZE F. – BRUCKER JJ – JOLY P

Mme COUAILLER E. a été élue secrétaire

OBJET : location du logement communal, 5 place de la Mairie

Le Maire signale au conseil que le logement situé 5 Place de la Mairie, occupé par Mme THIBAULT Geneviève, est libre.

Il donne connaissance au conseil que la Mairie a reçu à ce jour une demande pour louer ce logement, de la part de Madame RODRIGUES Hélène, à partir du 1^{er} août 2022, tout en précisant que la cuisine a besoin d'être refaite.

Il présente donc au conseil le contrat de location de ce logement conventionné, à signer avec Madame RODRIGUES Hélène, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Le bail est consenti pour une période de 6 ans, à compter du 1^{er} août 2022.
- Le montant mensuel du loyer est fixé à 460,00 € TTC. Le loyer sera de plein droit révisé chaque année au 1^{er} Janvier, et ce à compter du 1^{er} janvier 2023, conformément aux conditions indiquées dans l'article 4 de la convention n° 1685, soit sur la base de la valeur de l'Indice de Référence des Loyers (IRL) publié par l'INSEE, l'indice de référence pris en compte est celui du 2^{ème} trimestre de l'année précédente, (pour 2022 : 135,84, dernier indice de référence publié au jour de la prise d'effet de cette location).
- Une annulation du loyer sur une période de 4 mois, soit du 1^{er} août au 30 novembre 2022 au vu du montant des travaux pour la réfection de la cuisine (aménagement et peinture) qui ont été effectué par Mme RODRIGUES.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

A l'unanimité :

- Donne son accord pour le projet de contrat de location présenté,
- Donne son accord pour une annulation de loyers de 4 mois (du 1^{er} août au 30 novembre 2022) au vu des travaux effectués par Mme RODRIGUES.
- Autorise le Maire à signer le contrat de location.

Fait à Ouroux-en-Morvan,
Le 09 août 2022,
Pour le Maire,
L'Adjoint
Claude EVRARD

Transmis S/Préfecture

Le :

Publié

Le :

COMMUNE D'OUROUX-EN-MORVAN
EXTRAIT DE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2022

Le conseil municipal d'Ouroux-en-Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi vingt et un juillet deux mil vingt-deux, à dix-neuf heures trente, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame BERLO Florence, Maire

Date de convocation : 12 juillet 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de présents : 8

Présents : Mme BERLO F. (Maire) - M. EVRARD C (1^{er} adjoint) – M. GUYOLLOT A (2^{ème} adjoint) - MMES COUAILLER E – LAFURY P. – MM HOUZE F. – BRUCKER JJ – JOLY P

Mme COUAILLER E. a été élue secrétaire

OBJET : subvention à l'association « Rhizome » d'ouroux en morvan

Le Maire donne connaissance au conseil d'un courrier de demande de subvention de l'association « Rhizome » d'ouroux en morvan d'un montant de 500,00 €.

Cette demande est présentée dans le cadre de l'exposition qu'ils font sur la commune du 15 au 31 juillet 2022

Le conseil, après avoir délibéré :

A l'unanimité,

- décide d'accorder à l'association « Rhizome » d'ouroux en morvan une subvention de 500 €, afin de pouvoir effectuer leur exposition dans les meilleures conditions.
- Autorise Madame le Maire a mandater la dépense sur le budget 2022.

Fait à Ouroux-en-Morvan,
Le 22 juillet 2022,
Pour le Maire,
L'Adjoint
Claude EVRARD

Transmis S/Préfecture

Le :

Publié

Le :

COMMUNE D'OUROUX-EN-MORVAN
EXTRAIT DE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2022

Le conseil municipal d'Ouroux-en-Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi vingt et un juillet deux mil vingt-deux, à dix-neuf heures trente, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame BERLO Florence, Maire

Date de convocation : 12 juillet 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de présents : 8

Présents : Mme BERLO F. (Maire) - M. EVRARD C (1^{er} adjoint) – M. GUYOLLOT A (2^{ème} adjoint) - MMES COUAILLER E – LAFAURY P. – MM HOUZE F. – BRUCKER JJ – JOLY P

Mme COUAILLER E. a été élue secrétaire

OBJET : Vente du chemin rural de Coeurlin à Savault

Suite à la décision prise pour l'aliénation du chemin rural de Coeurlin à Savault situé entre les parcelles cadastrées section AL n°141, 151, 152, 153, 154, 157, 161, 164 et 165 en vue de sa cession, Madame Le Maire présente un courrier de demande d'acquisition de cette portion de chemin de la part de M. COLTIER Sylvain.

En effet cet acquéreur est le propriétaire riverain des parcelles énoncées ci-dessus.

Le montant de la vente se porte donc à 1 250,00 € comme énoncé dans la délibération de l'aliénation de ce chemin.

Le conseil, après avoir délibéré :

A l'unanimité,

- Accepte la vente du chemin de Coeurlin à Savault à M. COLTIER Sylvain pour le montant de 1 250,00 €,
- Autorise le Maire à conclure cette vente par acte administratif,
- Autorise le Maire à signer tous pièces nécessaires concernant cette vente et à la poursuite de ce dossier.

Fait à Ouroux-en-Morvan,
Le 22 juillet 2022,
Pour le Maire,
L'Adjoint
Claude EVRARD

Transmis S/Préfecture

Le :

Publié

Le :

COMMUNE D'OUROUX-EN-MORVAN
EXTRAIT DE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2022

Le conseil municipal d'Ouroux-en-Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi vingt et un juillet deux mil vingt-deux, à dix-neuf heures trente, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame BERLO Florence, Maire

Date de convocation : 12 juillet 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de présents : 8

Présents : Mme BERLO F. (Maire) - M. EVRARD C (1^{er} adjoint) – M. GUYOLLOT A (2^{ème} adjoint) - MMES COUAILLER E – LAFAURY P. – MM HOUZE F. – BRUCKER JJ – JOLY P

Mme COUAILLER E. a été élue secrétaire

OBJET : désaffectation et aliénation du chemin rural de Coeurlin à Savault

Madame le Maire rappelle au conseil la procédure lancée par délibération en date du 24 septembre 2021 concernant le lancement de la procédure d'aliénation du chemin rural de Coeurlin à Savault situé entre les parcelles cadastrées section AL n°141, 151, 152, 153, 154, 157, 161, 164 et 165 en vue de sa cession ainsi que l'ouverture d'une enquête publique.

L'enquête publique s'est déroulée du 19 avril au 03 mai 2022 inclus.

Plusieurs observations ont été formulées et consignées dans le registre et le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

Aucune personne pouvant être intéressée ne s'est manifestée dans le délai de 2 mois après l'enquête publique afin de se regrouper en association syndicale pour l'entretien du chemin.

Le Maire propose donc de désaffecter le chemin rural de Coeurlin à Savault en vue de sa cession et de fixer le prix de vente à 1 250,00 €.

Le conseil, après avoir délibéré :

A l'unanimité,

- Accepte la désaffectation du chemin de Coeurlin à Savault,
- Accepte de fixer le prix de vente à 1 250,00 €,
- Autorise le Maire à signer tous pièces nécessaires à la poursuite de ce dossier.

Fait à Ouroux-en-Morvan,
Le 22 juillet 2022,
Pour le Maire,
L'Adjoint
Claude EVRARD

Transmis S/Préfecture

Le :

Publié

Le :

COMMUNE D'OUROUX-EN-MORVAN
EXTRAIT DE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2022

Le conseil municipal d'Ouroux-en-Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi vingt et un juillet deux mil vingt-deux, à dix-neuf heures trente, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame BERLO Florence, Maire

Date de convocation : 12 juillet 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de présents : 8

Présents : Mme BERLO F. (Maire) - M. EVRARD C (1^{er} adjoint) – M. GUYOLLOT A (2^{ème} adjoint) - MMES COUAILLER E – LAFAURY P. – MM HOUZE F. – BRUCKER JJ – JOLY P

Mme COUAILLER E. a été élue secrétaire

OBJET : Vente du chemin rural de Coeurlin au Boulard

Suite à la décision prise pour l'aliénation du chemin rural de Coeurlin au Boulard situé entre les parcelles cadastrées section AP n° 111, 112, 113, 117, 118, 119, 120 et 121 en vue de sa cession, Madame Le Maire présente un courrier de demande d'acquisition de cette portion de chemin de la part de M. BERLO Olivier.

En effet cet acquéreur est le propriétaire riverain des parcelles énoncées ci-dessus.

Le montant de la vente se porte donc à 1 250,00 € comme énoncé dans la délibération de l'aliénation de ce chemin.

Le conseil, après avoir délibéré :

A l'unanimité,

- Accepte la vente du chemin de Coeurlin au boulard à M. BERLO Olivier pour le montant de 1 250,00 €,
- Autorise le Maire à conclure cette vente par acte administratif,
- Autorise le Maire à signer tous pièces nécessaires concernant cette vente et à la poursuite de ce dossier.

Mme BERLO Florence n'a pas pris part au vote

Fait à Ouroux-en-Morvan,
Le 22 juillet 2022,
Pour le Maire,
L'Adjoint
Claude EVRARD

Transmis S/Préfecture

Le :

Publié

Le :

COMMUNE D'OUROUX-EN-MORVAN
EXTRAIT DE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2022

Le conseil municipal d'Ouroux-en-Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi vingt et un juillet deux mil vingt-deux, à dix-neuf heures trente, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame BERLO Florence, Maire

Date de convocation : 12 juillet 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de présents : 8

Présents : Mme BERLO F. (Maire) - M. EVRARD C (1^{er} adjoint) – M. GUYOLLOT A (2^{ème} adjoint) - MMES COUAILLER E – LAFAURY P. – MM HOUZE F. – BRUCKER JJ – JOLY P

Mme COUAILLER E. a été élue secrétaire

OBJET : désaffectation et aliénation du chemin rural à Coeurlin

Le Maire rappelle au conseil la procédure lancée par délibération en date du 24 septembre 2021 concernant le lancement de la procédure d'aliénation du chemin rural qui va de Coeurlin au boulard situé entre les parcelles cadastrées section AP n° 111, 112, 113, 117, 118, 119, 120 et 121 en vue de sa cession ainsi que l'ouverture d'une enquête publique.

L'enquête publique s'est déroulée du 19 avril au 03 mai 2022 inclus.

Plusieurs observations ont été formulées et consignées dans le registre et le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

Aucune personne pouvant être intéressée ne s'est manifestée dans le délai de 2 mois après l'enquête publique afin de se regrouper en association syndicale pour l'entretien du chemin.

Le Maire propose donc de désaffecter le chemin rural de Coeurlin au boulard en vue de sa cession et de fixer le prix de vente à 1 250,00 €.

Le conseil, après avoir délibéré :

A l'unanimité,

- Accepte la désaffectation du chemin de Coeurlin au boulard,
- Accepte de fixer le prix de vente à 1 250,00 €,
- Autorise le Maire à signer tous pièces nécessaires à la poursuite de ce dossier.

Fait à Ouroux-en-Morvan,
Le 22 juillet 2022,
Pour le Maire,
L'Adjoint
Claude EVRARD

Transmis S/Préfecture

Le :

Publié

Le :



COMMUNE D'OUROUX-EN-MORVAN
EXTRAIT DE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2022

Le conseil municipal d'Ouroux-en-Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi vingt et un juillet deux mil vingt-deux, à dix-neuf heures trente, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame BERLO Florence, Maire

Date de convocation : 12 juillet 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de présents : 8

Présents : Mme BERLO F. (Maire) - M. EVRARD C (1^{er} adjoint) – M. GUYOLLOT A (2^{ème} adjoint) - MMES COUAILLER E – LAFAURY P. – MM HOUZE F. – BRUCKER JJ – JOLY P

Mme COUAILLER E. a été élue secrétaire

OBJET : désaffectation et aliénation du chemin rural à Coeurlin

Le Maire rappelle au conseil la procédure lancée par délibération en date du 24 septembre 2021 concernant le lancement de la procédure d'aliénation du chemin rural qui va de Coeurlin au boulard situé entre les parcelles cadastrées section AP n° 42, 43, 48, 49, 53, 105, 107 et 108 en vue de sa cession ainsi que l'ouverture d'une enquête publique.

L'enquête publique s'est déroulée du 19 avril au 03 mai 2022 inclus.

Plusieurs observations ont été formulées et consignées dans le registre et le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

Aucune personne pouvant être intéressée ne s'est manifestée dans le délai de 2 mois après l'enquête publique afin de se regrouper en association syndicale pour l'entretien du chemin.

Le Maire propose donc de désaffecter le chemin rural de Coeurlin au boulard en vue de sa cession et de fixer le prix de vente à 1 250,00 €.

Le conseil, après avoir délibéré :

A l'unanimité,

- Accepte la désaffectation du chemin de Coeurlin au boulard,
- Accepte de fixer le prix de vente à 1 250,00 €,
- Autorise le Maire à signer tous pièces nécessaires à la poursuite de ce dossier.

Fait à Ouroux-en-Morvan,
Le 22 juillet 2022,
Pour le Maire,
L'Adjoint
Claude EVRARD

Transmis S/Préfecture

Le :

Publié

Le :

COMMUNE D'OUROUX-EN-MORVAN
EXTRAIT DE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2022

Le conseil municipal d'Ouroux-en-Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi vingt et un juillet deux mil vingt-deux, à dix-neuf heures trente, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame BERLO Florence, Maire

Date de convocation : 12 juillet 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de présents : 8

Présents : Mme BERLO F. (Maire) - M. EVRARD C (1^{er} adjoint) – M. GUYOLLOT A (2^{ème} adjoint) - MMES COUAILLER E – LAFAURY P. – MM HOUZE F. – BRUCKER JJ – JOLY P

Mme COUAILLER E. a été élue secrétaire

OBJET : Vente du chemin rural de Coeurlin au Boulard

Suite à la décision prise pour l'aliénation du chemin rural de Coeurlin au Boulard situé entre les parcelles cadastrées section AP n° 42, 43, 48, 49, 53, 105, 107 et 108 en vue de sa cession, Madame Le Maire présente un courrier de demande d'acquisition de cette portion de chemin de la part de M. COLTIER Sylvain.

En effet cet acquéreur est le propriétaire riverain des parcelles énoncées ci-dessus.

Le montant de la vente se porte donc à 1 250,00 € comme énoncé dans la délibération de l'aliénation de ce chemin.

Le conseil, après avoir délibéré :

A l'unanimité,

- Accepte la vente du chemin de Coeurlin au boulard à M. COLTIER Sylvain pour le montant de 1 250,00 €,
- Autorise le Maire à conclure cette vente par acte administratif,
- Autorise le Maire à signer tous pièces nécessaires concernant cette vente et à la poursuite de ce dossier.

Fait à Ouroux-en-Morvan,
Le 22 juillet 2022,
Pour le Maire,
L'Adjoint
Claude EVRARD

Transmis S/Préfecture

Le :

Publié

Le :

COMMUNE D'OUROUX-EN-MORVAN
EXTRAIT DE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2022

Le conseil municipal d'Ouroux-en-Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi vingt et un juillet deux mil vingt-deux, à dix-neuf heures trente, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame BERLO Florence, Maire

Date de convocation : 12 juillet 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de présents : 8

Présents : Mme BERLO F. (Maire) - M. EVRARD C (1^{er} adjoint) – M. GUYOLLOT A (2^{ème} adjoint) - MMES COUAILLER E – LAFAURY P. – MM HOUZE F. – BRUCKER JJ – JOLY P

Mme COUAILLER E. a été élue secrétaire

OBJET : gestion des travaux de voirie pour l'année 2022

Madame le Maire rappelle au conseil le transfert de la compétence voirie auprès de la Communauté de Communes Morvan, Sommets et Grands Lacs au 1^{er} janvier 2017.

Madame Le Maire explique au conseil qu'il est possible, pour l'année 2022, que la Communautés de Communes Morvan, Sommets et Grands Lacs transfère à la commune la gestion de la voirie tout en conservant la compétence, suivant les termes de la convention ci-jointe.

Le conseil, après avoir délibéré :

A l'unanimité,

- Accepte la convention présentée,
- Autorise Madame Le Maire à la signer ainsi que tous documents afférents à ce dossier,
- Autorise Madame Le Maire à en suivre l'exécution budgétaire.

Fait à Ouroux-en-Morvan,
Le 22 juillet 2022,
Pour le Maire,
Le 1^{er} adjoint
Claude EVRARD

Transmis S/Préfecture

Le :

Publié

le :

COMMUNE D'OUROUX-EN-MORVAN
EXTRAIT DE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2022

Le conseil municipal d'Ouroux-en-Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi vingt et un juillet deux mil vingt-deux, à dix-neuf heures trente, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame BERLO Florence, Maire

Date de convocation : 12 juillet 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de présents : 8

Présents : Mme BERLO F. (Maire) - M. EVRARD C (1^{er} adjoint) – M. GUYOLLOT A (2^{ème} adjoint) - MMES COUAILLER E – LAFAURY P. – MM HOUZE F. – BRUCKER JJ – JOLY P

Mme COUAILLER E. a été élue secrétaire

Objet : Renforcement de la route forestière de « Savelot » - Convention de maîtrise d'œuvre

Madame le maire explique au conseil la possibilité de renforcer la route communale n° 84 passant par savelot et rejoignant Coeuzon.

Le Maire expose alors qu'il y a lieu de s'adjoindre les services d'un Maître d'œuvre pour la réalisation de cette opération.

Le Maire propose de confier la mission correspondante à l'Agence Technique Départementale Nièvre Ingénierie, 14 bis rue de Jeanne d'Arc – 58000 NEVERS.

Madame Le Maire présente alors le projet de convention qui fixe le montant de la prestation à 10% dégressif du montant HT des travaux.

Le conseil, après lecture de la convention et après avoir délibéré :

A l'unanimité,

- Accepte de confier la maîtrise d'œuvre de l'opération Renforcement de la route forestière de « Savelot » à l'Agence Technique Départementale Nièvre Ingénierie,
- Autorise Mme le Maire à signer la convention correspondante ainsi que tous documents afférents à ce dossier,
- Autorise Madame Le Maire à en suivre l'exécution et le règlement.

Fait à Ouroux-en-Morvan,
Le 22 juillet 2022
Pour le Maire,
Le 1^{er} adjoint
Claude EVRARD

Transmis S/Préfecture

Le :

Publié

Le :

COMMUNE D'OUROUX-EN-MORVAN
EXTRAIT DE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2022

Le conseil municipal d'Ouroux-en-Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi vingt et un juillet deux mil vingt-deux, à dix-neuf heures trente, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame BERLO Florence, Maire

Date de convocation : 12 juillet 2022
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de présents : 8

Présents : Mme BERLO F. (Maire) - M. EVRARD C (1^{er} adjoint) – M. GUYOLLOT A (2^{ème} adjoint) -
MMES COUAILLER E – LAFAURY P. – MM HOUZE F. – BRUCKER JJ – JOLY P

Mme COUAILLER E. a été élue secrétaire

OBJET : demande de prêt – travaux réseau AEP

Le Maire donne connaissance au conseil qu'il y a lieu de faire une demande de prêt pour financer les travaux de rénovation du réseau d'eau potable pour un montant total de 200 000,00 €.

Il présente donc au conseil les différentes propositions reçues qui se présentent comme suit :

Crédit Agricole		Taux fixe		
Montant du prêt	durée	trimestriel	Mensuel	annuel
200 000,00 €	20 ans	1,73 %		
COUT INTERETS		37 019,21€		
Montant échéances		2 962,74 €		
200 000,00 €	25 ans	1,72 %		
COUT INTERETS		46 495,36 €		
Montant échéances		2 464,95 €		
Frais de dossier : 200 €				

Caisse épargne		Taux fixe		
Montant du prêt	durée	trimestriel	semestriel	annuel
200 000,00 €	20 ans	1,74 %		
COUT INTERETS		37 244,80 €		
Montant échéances		2 965,56 €		
200 000,00 €	25 ans	1,74 %		
COUT INTERETS		47 072,00 €		
Montant échéances		2 470,72 €		
Frais de dossier : 300 €				

Le conseil, après avoir délibéré :

A l'unanimité,

- Décide de retenir la proposition du Crédit Agricole pour un prêt d'un montant de 200 000,00 €, soit :
 - durée 25 ans
 - taux fixe : 1,72 %
 - remboursement trimestriel
 - frais de dossiers : 200 €
- Autorise le Maire à signer le contrat.

Fait à Ouroux-en-Morvan,
Le 22 juillet 2022
Pour le Maire,
L'Adjoint
Claude EVRARD

Transmis S/Préfecture

Le :

Publié le :

COMMUNE D'OUROUX-EN-MORVAN
EXTRAIT DE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2022

Le conseil municipal d'Ouroux-en-Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi vingt et un juillet deux mil vingt-deux, à dix-neuf heures trente, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame BERLO Florence, Maire

Date de convocation : 12 juillet 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de présents : 8

Présents : Mme BERLO F. (Maire) - M. EVRARD C (1^{er} adjoint) – M. GUYOLLOT A (2^{ème} adjoint) - MMES COUAILLER E – LAFAURY P. – MM HOUZE F. – BRUCKER JJ – JOLY P

Mme COUAILLER E. a été élue secrétaire

OBJET : franchise bus scolaire avec centre social de montsauche

Madame le Maire explique au conseil qu'il y a eu un sinistre sur le haillon arrière du bus scolaire.

Ce bus avait été prêté au centre social de montsauche pendant 2 jours durant la période des vacances scolaires d'avril 2022.

Lors du retour du véhicule, il a été découvert ce sinistre mais ne sachant pas si ceci est arrivé avant le prêt du bus ou pendant le prêt.

Madame Le Maire signale donc qu'une déclaration de sinistre a été faite auprès de GROUPAMA, et que cela engendre une franchise de 397.00 €.

Le Maire précise alors qu'il peut être demandé auprès du centre social la moitié de cette franchise, soit 198.50 €.

Le conseil, après avoir délibéré :

A l'unanimité,

- Accepte de demander auprès du centre social la moitié de la franchise, soit 198.50€,
- Autorise Madame Le Maire à émettre le titre correspondant,
- Autorise Madame Le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Fait à Ouroux-en-Morvan,
Le 22 juillet 2022,
Pour le Maire,
L'Adjoint
Claude EVRARD

Transmis S/Préfecture

Le :

Publié

Le :